

Mise en place d'un LECTEUR DE CARTE

sur le conteneur d'ordures ménagères

Une carte strictement personnelle et réservée aux habitants et professionnels du Pays de Meslay-Grez pour accéder aux conteneurs d'ordures ménagères



Je présente ma carte sur le lecteur du conteneur pendant 2 secondes



La trappe se déverrouille automatiquement, vous pouvez soulever la poignée



Je dépose mes déchets comme d'habitude dans le conteneur dans mon sac de 80L. max

Comprendre les différents voyants du lecteur

-  **Voyant vert** : la trappe est déverrouillée.
-  **Voyant orange** : votre carte n'est pas reconnue.
(appelez au 02 43 64 29 00)
-  **Voyant rouge** : le conteneur est plein ou en maintenance.



CITEO

EMBALLAGES
MÉNAGERS ET PAPIERS



FAQ



Carte d'accès aux ordures ménagères

FAQ également disponible sur le site internet pour poser vos questions : www.paysmeslaygrez.fr



Pourquoi la mise en place d'une carte d'accès ?

La carte permet de **réserver l'utilisation** du service **uniquement aux habitants et professionnels** du Pays de Meslay-Grez. Vous utiliserez les conteneurs comme avant, vous devrez simplement déverrouiller la trappe avec votre carte en la posant sur le lecteur. Cette carte permettra **d'accéder à tous les conteneurs d'ordures ménagères** du territoire.



A quoi sert cette carte d'accès ?

Ce dispositif sert à **éviter les apports extérieurs**, non issus du territoire. Il vise également à protéger le service public et à garantir une **gestion plus juste et plus efficace** des déchets.

Les conteneurs seront-ils toujours accessibles ?

Les conteneurs restent **accessibles 24h/24 et 7j/7**. Il faudra simplement badger pour ouvrir la trappe.



Quel est le coût de cette carte d'accès ?

La carte d'accès est **délivrée gratuitement** pour votre foyer.

Que faire si je perds ma carte d'accès ?

En cas de perte : contactez le service déchets de la Communauté de communes pour en demander une nouvelle à dechets@paysmeslaygrez.fr.

Une **carte de remplacement** pourra vous être délivrée, moyennant une **participation forfaitaire de 15 €**.



Combien de cartes par foyer ?

Chaque foyer disposera **d'une seule carte d'accès**.

Cependant, il sera possible d'utiliser une **application mobile** : celle-ci générera un **droit d'accès lors de la présentation du téléphone sur le lecteur**, qui fonctionnera exactement comme la carte physique et permettra d'accéder facilement au service, même sans la carte en main.

Qui contacter ?

Service déchets

Communauté de communes
du Pays de Meslay-Grez

✉ dechets@paysmeslaygrez.fr

🌐 www.paysmeslaygrez.fr

